



## Prévention contre la peste porcine africaine



Informations sur la peste porcine africaine à  
l'attention des voyageurs, transporteurs, conducteurs  
professionnels, chasseurs ou travailleurs saisonniers

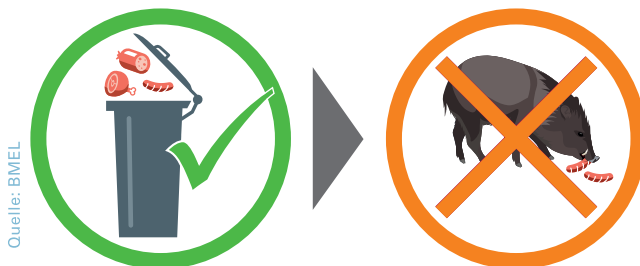
La **peste porcine africaine (PPA)** est une infection virale grave. Seuls les **porcs domestiques et les sangliers** contractent la maladie. Ils en meurent dans presque tous les cas. Le virus ne présente **aucun danger pour l'homme**.

La PPA continue à se propager en **Europe**. L'agent pathogène a également été détecté pour la première fois en Allemagne à l'automne 2020. Des cas de PPA ont également été constatés en Asie du Sud-Est.

Il y a des **risques importants** que la PPA **s'introduise** aussi en Bavière. Cette brochure fournit des informations sur les risques d'introduction du virus et leur **prévention**. Nous vous prions de bien vouloir **coopérer**.

Il n'existe pas de vaccin ni de traitement contre le virus. Le seul moyen de lutter contre la peste porcine africaine est de tuer et d'éliminer les porcs infectés.

Le **virus PPA** survit non seulement dans l'**environnement**, mais aussi dans les **aliments**. Le virus peut rester **infectieux pendant plusieurs mois**, même sous forme de jambon ou de saucisse par exemple. Dans les aliments, le virus est **résistant à la congélation, au chauffage rapide, au salage et au fumage**. Dans l'environnement, le virus peut être transmis entre les animaux par contact direct. La transmission indirecte est également possible, par exemple, par des vêtements, des bottes, des outils ou des véhicules contaminés.



Quelle: BMEL

Aidez-nous !

**Vous contribuez ainsi à prévenir la propagation de la peste porcine africaine et d'autres épidémies :**

- **Ne ramenez pas en Allemagne de produits ou de denrées alimentaires contenant du porc.**
- **Ne laissez pas de restes alimentaires dans la nature. Les sangliers sont présents partout en Allemagne.**
- **Jetez uniquement les aliments que vous avez apportés dans des poubelles fermées prévues à cet effet.**
- **Ne nourrissez pas des animaux avec des restes de nourriture.**
- **Nettoyez et désinfectez vos chaussures et vêtements après vous être rendu sur une exploitation avec des animaux d'élevage.**
- **Nettoyez et désinfectez vos vêtements et équipements de travail (par ex. pour les travaux forestiers) avant de les apporter en Allemagne.**
- **Ne ramenez des trophées de chasse en Allemagne qu'après un nettoyage et une désinfection minutieux. Vous devez impérativement disposer d'une attestation par l'autorité vétérinaire compétente.**

**Merci pour votre compréhension et votre coopération !**

Herausgeber: Bayerisches Staatsministerium für  
Umwelt und Verbraucherschutz  
Rosenkavalierplatz 2, 81925 München (StMUV)

Internet: [www.stmuv.bayern.de](http://www.stmuv.bayern.de)

E-Mail: [poststelle@stmuv.bayern.de](mailto:poststelle@stmuv.bayern.de)

Gestaltung: PKG, StMUV

Druck: StMUV

Mise à jour : février 2022

© StMUV, alle Rechte vorbehalten

Gedruckt auf Papier aus 100 % Recyclingpapier

Diese Publikation wurde mit großer Sorgfalt zusammengestellt. Eine Gewähr für die Richtigkeit und Vollständigkeit kann dennoch nicht übernommen werden. Für die Inhalte fremder Internetangebote sind wir nicht verantwortlich.



BAYERN | DIREKT ist Ihr direkter Draht zur Bayerischen Staatsregierung. Unter Telefon 089 122220 oder per E-Mail unter [direkt@bayern.de](mailto:direkt@bayern.de) erhalten Sie Informationsmaterial und Broschüren, Auskunft zu aktuellen Themen und Internetquellen sowie Hinweise zu Behörden, zuständigen Stellen und Ansprechpartnern bei der Bayerischen Staatsregierung.